

# L'Écho des DRAC et des SDAP

Journal du SNSD-CGT

MAI, 2008

Edito

## DRAC/SDAP EN DANGER

Le deuxième train de réformes, déjà précédé d'une large propagande élyséenne, est prévu pour la seconde quinzaine du mois de mai. Le 8 avril, à Cahors, le Président de la République a présenté, dans un discours qui lui est coutumier, la réforme de l'administration territoriale en justifiant la réduction des effectifs dans la Fonction publique par le thème favori qu'il affectionne tant que certains médias n'ont pas hésité à relayer : « Lorsqu'on évite un recrutement, on n'économise pas une année de traitement mais 40 ans de salaire et 20 ans de retraite..... Notre niveau de dépenses publiques est une anomalie au sein des pays développés... Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite entre 2009 et 2011 (170 000 suppressions de postes) c'est 3,5 milliards d'euros..... C'est comme si au bout du compte nous réduisons la dette de la France de 100 milliards d'euros... » Vous comprendrez que la France, en quasi faillite, compte trop d'agents publics, trop de service public, ce qui constitue un coût insupportable pour l'économie du pays. Tout d'abord, une telle évaluation n'est que fantaisiste ; même son ministre de la Fonction publique estimait à 800 millions d'euros/an « l'économie » générée par ces suppressions de postes ; la Cour des comptes estimait, quant à elle, que cela représenterait 0,5 % du remboursement de la dette. Il s'agit de mettre en place une politique ultra-libérale par le biais d'une idéologie dogmatique qui consisterait à promouvoir le seul service marchand et à remettre en cause systématiquement tout service public. Les DRAC, aujourd'hui, sont maintenues comme services déconcentrés mais, une fois vidées de leurs missions principales (voir article sur la RGPP), nous reviendrons 30 ans en arrière avec une petite délégation chargée de la culture en région. D'ores et déjà, M. Sarkozy a annoncé, lors de son discours du 8 avril à Cahors, que l'expérimentation du SDAP du Lot sera étendue à tous les départements de Midi-Pyrénées avant de la généraliser à l'ensemble du territoire ; DRAC sans SDAP ? Oui, en réduisant la DRAC à une peau de chagrin et en regroupant le SDAP avec d'autres services à la Préfecture est un moyen de se débarrasser d'une grande partie des effectifs. C'est pourquoi, nous devons tous être en grève le 15 mai prochain et manifester pour le maintien de nos emplois, la défense du service public et contre la RGPP qui frappe de plein fouet la Fonction publique.

## RGPP 2<sup>ème</sup> ROUND

Après celui du 4 avril, un nouveau Conseil de modernisation est annoncé pour la fin du mois de mai. Selon le document que nous nous sommes procuré au Ministère de la culture, cela concerne : l'archéologie, la maîtrise d'ouvrage en particulier celle sur les MH, les opérateurs et la tutelle, les dépenses fiscales, le spectacle vivant, les arts plastiques, les enseignements et les services déconcentrés. Les DRAC et les SDAP sont directement concernés par ces nouvelles « réformes ».

### LES SERVICES DECONCENTRES

Lors du CTPM du 17 avril, Christine Albanel s'est félicitée d'avoir sauvé l'existence des DRAC dans le cadre de la RGPP. Si, sur le papier, il est exact que la circulaire Fillon du 19 mars prévoit le maintien d'une direction régionale de la culture, le risque d'une coquille vide est à prendre au sérieux. En ce qui concerne les effectifs, ce sont 100 suppressions d'emplois hors RGPP qui sont programmées dès cette année (avant toute mesure RGPP).

Le directeur de la DAPA a fait savoir au directeur du Cabinet, dans une note parue dans la presse, que : « Ces suppressions dans les services déconcentrés déjà exsangues... sont de nature à poser la question du maintien du périmètre des missions fondatrices de notre ministère. »

Par ailleurs, les crédits fondant comme neige au soleil, certains doivent se dire qu'il n'y a pas besoin d'autant de personnels pour gérer de si petits budgets.

### LES SDAP

Le sort des SDAP n'est pas définitivement réglé. En effet, l'organisation des services départementaux fait l'objet d'une étude complémentaire. Les batailles menées au Ministère de l'Équipement pour conserver des directions départementales indépendantes du préfet de région ont permis que « l'hypothèse d'un budget opérationnel de programme régional unique rassemblant l'ensemble des moyens des services départementaux soit écartée ». Toutefois, « le développement des mutualisations régionales et départementales en particulier dans le domaine de la gestion des ressources humaines et des moyens de fonctionnement et d'investissement n'en demeure pas moins un objectif important de la réforme. » (Circulaire Fillon du 19 mars). Autrement dit, il faut procéder à toutes les fusions des services interministériels possibles pour accompagner les suppressions d'emplois et la baisse des crédits. C'est ainsi qu'à Cahors, le 8 avril, Nicolas Sarkozy a annoncé que l'expérimentation du Lot « allait essaimer dans tout le pays, d'ailleurs nous venons de décider de généraliser votre organisation dans le département du Lot à toute la région Midi-Pyrénées ». et d'ajouter : « Pour moi les choses sont claires, il y a un patron dans le département, c'est le préfet ; davantage de fongibilité pour les crédits qui sont déconcentrés, on vous les laisse affecter au niveau de ce que vous pensez ; la fongibilité c'est

capital et davantage de mobilité (sic). » Si les choses ne sont pas tranchées, elles paraissent bien noircies : soit l'expérimentation du Lot est généralisée à tout le territoire, ce qui signifie qu'à court terme les SDAP sont purement et simplement absorbés par les directions départementales du MEDAD dans l'objectif d'un « gain » d'emplois de 25 % ; ou, le second scénario défendu par le Ministère de l'Intérieur, l'intégration des SDAP dans les DRAC mais accompagnés d'un transfert des personnels au chef lieu de région !! Pour la CGT, l'une comme l'autre de ces hypothèses sont totalement inacceptables. Nous revendiquons depuis longtemps le rattachement des SDAP aux DRAC car au niveau départemental, les agents sont trop isolés pour faire valoir leurs droits en cas d'abus de pouvoir de l'autorité hiérarchique.

Par ailleurs, il est indispensable que ces services restent au sein du Ministère de la culture et de la communication pour éviter des pressions en cas de rattachement direct auprès du préfet ou en cas de fusion au sein d'un grand ministère comme le MEDAD. Pour autant, il serait surréaliste d'envisager que ces missions qui nécessitent une présence fréquente sur le territoire puissent être accomplies à partir du chef-lieu de région. Et autant le dire tout net, toute mutation d'office d'agent dans le cadre de ces restructurations sera considérée comme une déclaration de guerre. Pour la CGT, les personnels des SDAP doivent être rattachés administrativement et en gestion à la DRAC mais l'implication

territoriale doit demeurer identique à celle d'aujourd'hui même si quelquefois un hébergement plus rationnel avec un autre service de l'Etat pourrait être envisagé.

### LES SRA ET LES CRMH

La seconde vague de la RGPP va toucher aussi les SRA et les CRMH. Ces services qui, dans un premier temps, paraissaient devoir être épargnés sont remis sur le tapis pour deux raisons fort simples : la première est qu'en service déconcentré, les CRMH et les SRA comptent plus d'agents et c'est là qu'on peut envisager une réduction significative d'effectifs ; la seconde est que les missions de protection du patrimoine qui incombent à ces services sont génératrices de servitudes considérées comme « irritantes (sic) » par les pétitionnaires.

La feuille de route donnée aux groupes de travail chargé de proposer des « pistes d'évaluation » avant fin mai est claire. Dans le cadre de la « redéfinition au niveau national de certaines politiques et modalités d'intervention, ils porteront principalement sur les priorités, critères et modalités de mise en œuvre des politiques d'intervention consommatrices de moyens humains et génératrices de dépenses difficilement maîtrisables ».

Pour l'archéologie, la désormais célèbre mission Auvigne, s'appuyant sur ces groupes de travail, doit ainsi proposer des mesures « concernant le rôle des DRAC en matière de recouvrement de la RAP, des priorités en matière d'archéologie préventive avec un cadrage national et des stratégies pour la recherche en archéologie ; le tout avec la conviction qu'il

convient de faire émerger d'autres acteurs que l'INRAP ». S'agissant des questions hautement scientifiques, on s'étonne de l'absence d'association des différentes instances consultatives de la recherche archéologique et du caractère secret d'une telle « réflexion ». Nul besoin d'être grand clerc pour deviner que la manœuvre à laquelle sont compromis quelques « archéologues » va déboucher sur de nouvelles mesures de régulation de diagnostic, des critères comptables pour le déclenchement des fouilles sous couvert du slogan « fouiller moins mais fouiller mieux », et une incitation, y compris financière, au développement des entreprises privées.

Pour les CRMH, c'est la même potion amère qui est concoctée. Dans le domaine de la protection, il s'agit « de définir des priorités nationales dans le cadre d'une politique plus sélective et d'identifier les partenariats possibles avec les collectivités locales pour l'instruction ». En clair, protéger encore moins pour ne pas créer de nouvelles servitudes et ne pas générer des besoins en subventions travaux ; dans le même temps, il s'agit de préfigurer un transfert aux collectivités territoriales de toute la protection. Par ailleurs, les services qui pensaient, après la valse hésitation de ces deux dernières années, avoir en charge les travaux sur les monuments historiques affectés au MCC et, à ce titre, l'assistance à maîtrise d'ouvrage par des propriétaires impécunieux, vont devoir déchanter. Le rapport Goddridge préconise de transférer toute la mission et les personnels au CMN

même là où cet établissement n'est pas présent ; ne resterait en DRAC qu'une mission de police administrative mais avec un « allègement des modalités et procédures d'autorisation et de contrôle scientifiques » ainsi qu'un « allègement du carnet sanitaire » ; pour la maîtrise d'œuvre, il est prévu de revoir l'articulation DRAC/SDAP.

### LES SERVICES DES AFFAIRES GENERALES

En matière de RGPP, nul ne doit être épargné ; les « fonctions supports » sont particulièrement visées par des « gains de productivité ». Ainsi le prochain Conseil supérieur de la fonction publique doit examiner un décret portant création d'agence de service public visant à regrouper au sein de structures autonomes des fonctions assurées aujourd'hui dans chaque ministère ; la liste des services aux fonctions transférées à ce type d'agences sera fixée par arrêté ; d'ores et déjà il est annoncé la création de l'agence des achats de l'Etat dès l'été 2008. Les autres projets concernent des matières diverses telle que la gestion des bâtiments ou l'organisation des concours.

### LA CASSE DU STATUT

Pour permettre la mise en œuvre de la grande entreprise de démolition de la fonction publique qu'est la RGPP, il est indispensable de remettre en question les grandes structures qui sont surtout des mesures de protection des agents. Un premier train est en cours d'examen au Parlement : sous le vocable de la « loi sur la mobilité des fonctionnaires », véritable plan surnois pour accompagner

les restructurations d'aide à la mobilité imposée, la reconversion professionnelle y compris hors de son administration et même dans le privé, la mise en disponibilité d'office en cas de suppression d'emploi. Mais ce projet va bien au-delà en prévoyant le développement de la précarité et le recours à des agences d'intérim. Au sein de ce dispositif une mesure est passée presque inaperçue : c'est celle de l'aide financière pouvant aller jusqu'à deux ans de salaire pour un départ définitif de la Fonction publique. Cette proposition issue du rapport Attali est « décriptée » par Jacques Delpla membre de la dite commission dans « Acteur public » de février 2008 : « Tous les pays qui ont fait de bonnes réformes ont abandonné le statut de la Fonction publique sauf pour les attributions régaliennes et ont fait passer une grande partie

des fonctionnaires sous contrat de droit privé dans des agences ; il faut réaliser (l'agencilisation) de la Fonction publique, ainsi l'essentiel des agents publics resterait sur place mais au sein d'agence, une forte minorité bougerait d'un ministère vers un autre et ceux qui ne trouveront pas leur place bénéficieront du guichet des départs. Il faut que les personnes ne

non remplacement des retraités ». SANS COMMENTAIRE !!!!  
Quand les bornes sont franchies, il n'y a plus de limite ; le Gouvernement et le Président n'ont, contrairement à ce qu'ils affirment, ni la légitimité, ni la le mandat pour transformer la Fonction publique en un champs de ruine. Les agents et les usagers des services publics ont la possibilité par la mobilisation et leurs actions d'arrêter le Bras des CASSEURS.

# SNSD-CGT

En effet, comme le constatait l'ancien Ministre de la Fonction publique Renaud Dutreil dont la compagne n'est autre que la principale collaboratrice d'Antoine Seillière : « Le problème, en France, est que les gens sont contents des services publics ; alors, il faut tenir un discours pour expliquer que nous sommes à deux doigts d'une crise majeure »(20 octobre 2004 devant la Fondation Concorde) ».

partent que si leur administration est d'accord. Ainsi, le pécule ne pourrait être versé qu'à ceux qui sont en accord avec la hiérarchie sur le sujet. Selon mes prévisions en France sur 10 ans, le système devrait toucher 25000 personnes par an, soit 5 % des agents, auxquels s'ajouteront 5 % via le

**FAITES SIGNER ET SIGNEZ LA PETITION !  
REAGISSEZ MASSIVEMENT!**

**« LE SERVICE PUBLIC EST VOTRE RICHESSE »**

**TOUS EN GREVE ET DANS LA RUE LE 15 MAI PROCHAIN!!**

.....  
BULLETIN D'ADHÉSION AU SNSD-CGT

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....Région : .....;

Service : .....

Tél : .....Mèl : .....

**A retourner à la CGT-Culture, 12, rue de Louvois 75002 Paris**

**Tel : 01 40 15 51 70/71 Fax : 01 40 15 51 77**

**Mèl : cgt-culture@culture.gouv.fr Site : http://www.cgt-culture.fr**